



Bureau du 30 octobre 2025

Membres en exercice : 17

Membres présents ou suppléés : 7

Membres ayant donné mandat : 4

Nombre de voix : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20250120
DON FINANCIER A L'EP PNC

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 23 octobre 2025, s'est réuni le 30 octobre 2025 à 14h, à l'Espinas (48160 Ventalon en Cévennes), sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative :

- M. Stéphan MAURIN, président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Alexandre VIGNE, 1^{er} vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- Mme Jeannine BOURRELY, présidente de la commission *Forêt* de l'EP PNC,
- Mme Michèle MANOA, présidente de la commission *EEDD-Sensibilisation* de l'EP PNC,
- M. Pierre PLAGNES, président de la commission *Cynégétique* de l'EP PNC,
- M. Georges ZINSSTAG, président de la commission *Agriculture* de l'EP PNC,
- M. Florian PISKOSZ ROYER représente Mme Agnès DELSOL, directrice de la DDT de Lozère.

Ayant donné mandat :

- Mme Flore THEROND, 2^e vice-présidente du conseil d'administration de l'EP PNC, à M. Alexandre VIGNE,
- M. Nicolas DE DAVYDOFF, président de la commission *Tourisme* de l'EP PNC, à Mme Jeannine BOURRELY,
- Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, présidente de la commission *Patrimoine culturel* de l'EP PNC, à M. Stéphan MAURIN,
- M. Daniel BARBERIO, président de la commission *Biodiversité* de l'EP PNC, à M. Pierre PLAGNES.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R331-23 et R331-24,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu la délibération n°202050106 du 26 juin 2025 par laquelle le conseil d'administration délègue certaines de ses attributions au bureau,

Vu la proposition de don financier de Mme et M. SZWAICER réceptionnée le 22 août 2025 et confirmée par mail le 10 octobre 2025,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le bureau de l'EP PNC décide :

- d'accepter le don financier d'Agnès et Hervé SZWAICER d'une valeur de 100 €,
- d'autoriser le directeur à encaisser le chèque de Mme ou M. Agnès SZWAICER d'un montant de 100 €,
- d'autoriser le directeur à réaliser toutes les démarches administratives afférentes à ce don.

Le secrétaire de séance,

Rémy CHEVENEMENT



Le président du bureau,

Stéphan MAURIN